

CONCOURS DE PROJETS

ECOLE CANTONALE D'AGRICULTURE DU VALAIS CHATEAUNEUF SION REAMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS

RAPPORT DU JURY – JUIN 2023

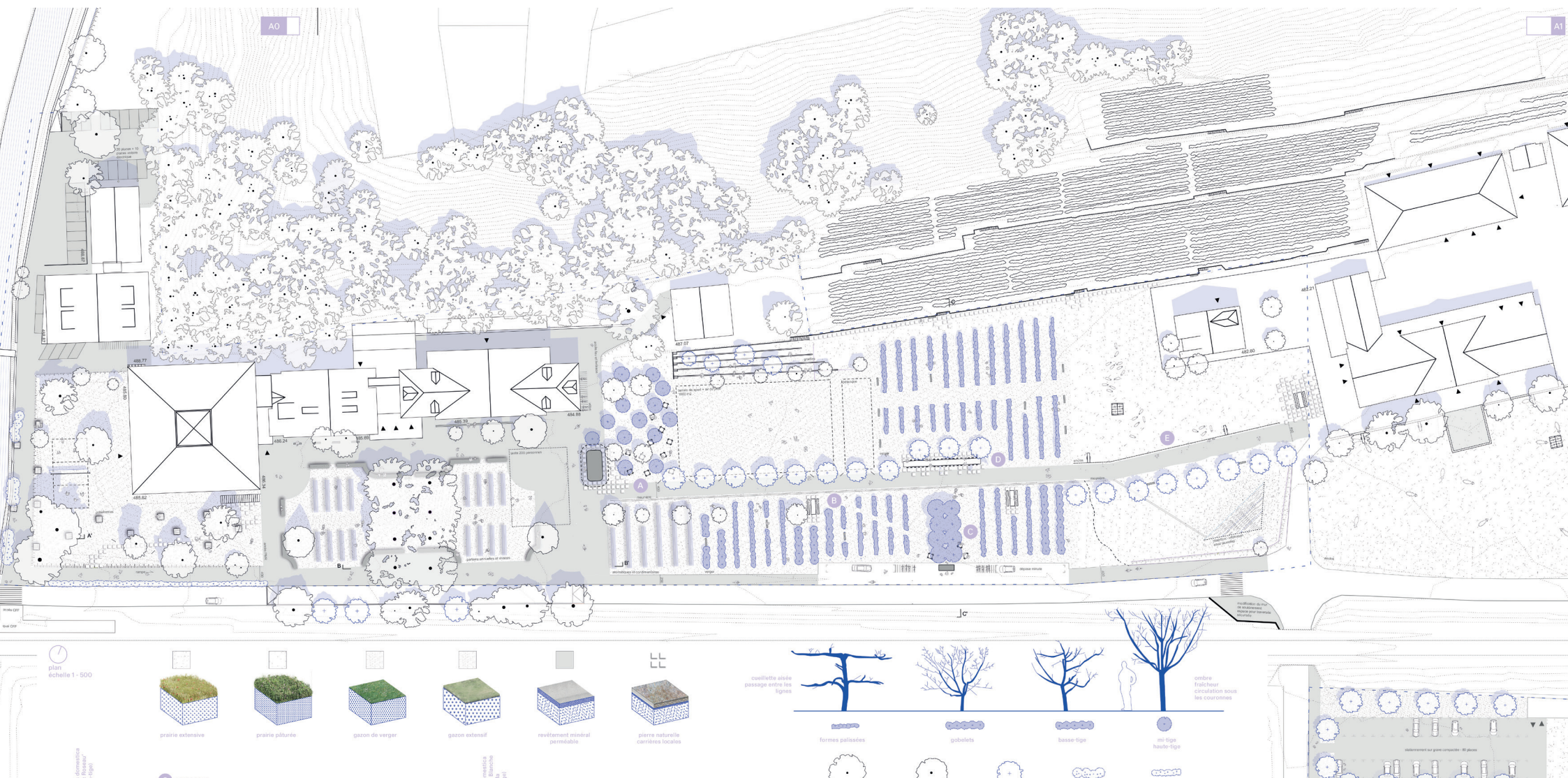


Département des finances et de l'énergie
Service immobilier et patrimoine
Departement für Finanzen und Energie
Dienststelle für Immobilien und Bauliches Erbe

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



CHÂTEAUNEUF
AGRICULTURE



MANDANT / MAITRE DE L'OUVRAGE

Le présent concours de projets est organisé par l'Ecole d'agriculture du Valais, en collaboration avec le Service Immobilier et Patrimoine (SIP) et le service cantonal de l'agriculture (SCA).

SITUATION ACTUELLE ET OBJECTIFS DU CONCOURS

L'École d'Agriculture du Valais (EAV) fondée en 1923, est un établissement qui forme différentes professions liées à la Terre et à la Nature. Actuellement, 6 filières de formation initiale (CFC/AFP) y sont dispensées : agriculture, viticulture, caviste, cultures maraîchères, arboriculture, paysagisme. A ses côtés, l'École Professionnelle Artisanale et Service Communautaire (EPASC) est quant à elle active dans la formation des domaines des soins, du social et de la santé. Plus de 1000 personnes en formation (apprentis, jeunes en classe d'intégration, participants au cours de formation continue) se forment chaque année dans l'un de ces deux établissements, et leur nombre avoisine les 300 par jour ouvrable. De plus, la tenue de nombreuses séances, réunions, assemblées en semaine ou le week-end, peuvent réunir entre 20 et 300 personnes.

Suite à une décision du Conseil d'Etat, une profonde mutation aura lieu ces prochaines années au niveau des sites de formation. En effet, il a été décidé de rassembler tous «les métiers de la bouche» (cuisiniers, boucher, ...) dans les bâtiments actuels de l'EPASC. Ceci permettra de créer sur le site de Châteauneuf, un pôle cohérent des métiers de la Terre, de la Nature et de l'Alimentation. Le slogan : «de la fourche à la fourchette».

L'Ecole d'agriculture développe également un axe fort sur la coopération internationale avec les pays européens principalement, mais aussi avec des contrées plus lointaines comme le Cameroun, la Côte d'Ivoire et la Thaïlande pour l'instant. Un clin d'œil à cette ouverture internationale est une forte envie pour la communication de l'école.

Par ce concours, l'école souhaite que les espaces verts extérieurs intègrent cette évolution pour offrir un intérêt plus important, pour les personnes en formation, l'organisation de réception, l'accueil de groupes. Le nouveau projet offrira aussi une nouvelle prestation à ces espaces comme support de communication, de valorisation

des formations dispensées, ainsi qu'une identité forte et attractive au site.

La mise en place d'un nouveau concept de mobilité et accès à l'école accompagnera aussi cette transformation, par le nouveau projet issu de ce concours. Les parkings de stationnement du site de l'école sont majoritairement supprimés - seuls ceux situés le long de la Morges (ouest du site) et deux places de parc aux abords de l'école seront maintenus. Le grand parking central de l'école est supprimé.

Sur l'espace libéré par le parking de l'école (rectangle rouge), un nouveau bâtiment prendra place dans le futur.

La proximité de la gare CFF Châteauneuf-Conthey et la construction du départ des télécabines au sud des chemins de fer de la commune de Conthey avec un parking de stationnement souterrain offriront des possibilités de choix aux utilisateurs de l'école et du secteur. Aussi, la place de la gare nord est en requalification et un nouvel arrêt de bus pour une ligne de liaison avec Sion sont en cours.

Dans l'attente du nouveau parking du départ des télécabines, les bâtiments des «poulaillers» seront démolis et une surface carrossable en grave sera proposé dans ce concours. Ceci permettra d'accueillir un parking provisoire pour les besoins de l'ECA et du secteur environnant.

L'axe Maurice-Troillet, qu'aujourd'hui possède un profil de route inadapté à la circulation existante, sera réaménagé par la Ville de Sion dans le sens du développement de la connexion en mobilité douce, reliant Sion et Conthey. Cet aménagement saura aussi empêcher le parking sauvage existant le long de la digue CFF. Le bureau Transportplan est aujourd'hui mandaté par la Ville de Sion pour le suivi de l'étude en mobilité et la collaboration avec le lauréat de ce concours.

Sur le secteur de la ferme, la réflexion de certains points sera faite, afin de rationaliser son fonctionnement, d'intégrer de nouvelles fonctions, d'améliorer la qualité des abords, et relier l'ensemble des infrastructures du site.

GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCEDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture-paysagiste à un degré en procédure par invitation selon les articles 3.1.b ; 3.3 et 8 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 6 alinéa c, d'une procédure sur invitation selon l'art. 12 alinéa B^{bis} de l'AIMP du 25 novembre 1994

(état 01.07.2010) et l'art. 11 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003 (état 01.01.2012).

Le présent concours n'est pas soumis à la législation sur les marchés publics.

Huit bureaux affichant des compétences d'architecture du paysage ont été conviés à cette réflexion, cinq ont répondu favorablement.

LANGUE

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement

PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Le concours est régi par les prescriptions officielles suivantes :

- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse
- Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI)
- Loi du 8 mai 2003 concernant l'adhésion du canton du valais à l'accord inter-cantonal sur les marchés publics
- Accord inter-cantonal du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001 sur les marchés publics (AIMP)
- Ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les architectes paysagistes invités doivent vérifier qu'ils ne se trouvent pas dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142. (proche parent ou en relation de dépendance ou d'association professionnelle avec un membre du jury...)

Les architectes-paysagistes doivent être inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de la protection des travailleurs (tél. : 027/606.74.00 (F) 027/606.74.01 (D)).

Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.

Un architecte paysagiste, employé, peut participer au concours si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme concurrent, membre du Jury ou expert. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification.

Les conditions doivent être remplies à la date de la remise du projet.

Les bureaux d'architectes paysagistes invités sont libres d'intégrer d'autres compétences et spécialistes (environnement, éclairagiste, etc.). Quel que soit le domaine de compétence concerné, un bureau ou un spécialiste ne pourra participer qu'à un seul groupement.

A l'issue de ce concours, le lauréat travaillera conjointement avec le bureau d'ingénieurs en mobilité «TransportPlan», mandaté par la ville de Sion pour l'étude de l'Avenue Maurice Troillet.

CRITERES DE JUGEMENT

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Compréhension de la vie du site dans son ensemble
- Qualité spatiale
- Concept urbanistique et paysager
- Expression architecturale et paysagère
- Economie générale du projet
- Durabilité dans la gestion de l'espace et de la canopée, gestion de l'eau, et dans l'intégration de la biodiversité
- Gestion de la mobilité (flux internes et externes)

REPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 4 questions anonymes ont été envoyées à l'ensemble des concurrents et jury le 27 mars 2023.

JURY

Le Jury est composé des personnes suivantes :

Président

M. Philippe Venetz Architecte cantonal, SIP

Membres non-professionnels

M. Raphaël Galliard Directeur de l'école d'agriculture
M. Gérald Dayer Chef de service de l'agriculture, SC

Membres professionnels

Mme Vanessa Réchautier Architecte paysagiste HES, Lausanne
M. Séraphin Hirtz Architecte paysagiste HES, Genève
M. Lucien Barras Architecte EPFL SIA FSU, Sion

Suppléants non-professionnels

M. Vincent Kempf Urbaniste Ville de Sion, Service urbanisme et
mobilité

Suppléants professionnels

Mme Catia Neto Architecte paysagiste au SIP

Experts

M. Thomas Panchard Responsable apprentissage - Jardin Suisse
M. Xavier Moulin Architecte paysagiste – enseignant à l'EAV
M. Christophe Michaux Architecte paysagiste – enseignant à l'EAV

EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le SIP. Il a porté sur les points suivants :

Délai du rendu

5 équipes se sont inscrites au concours, 5 projets ont été retournés dans les délais.

Respect du périmètre du concours

Tous les projets remis respectent le périmètre mis à disposition.

Respect des exigences du règlement du concours et des prescriptions du RCCZ, zone habitat collectif B

Les projets N°03 et 04 ne respectent pas le plan de «Patrimoine Arboré»

Les projets N°01 et 04 ne proposent pas un plan d'infiltration des eaux.

Le projet N°03 présente une proposition de construction du bâtiment futur.

Le programme lié à l'espace commun et public et à la mobilité semble être respecté dans tous les projets.

Programme des espaces

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des extérieurs. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenu dans le rapport technique.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Valeurs statistiques

Les valeurs statistiques n'étaient pas des éléments déterminants pour ce concours.

JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS

Le jury s'est réuni le vendredi 2 juin 2023.

Analyse du site

Le périmètre du concours correspond au périmètre des parcelles N°10202, 13474 et 13448.

Les parcelles sont sises en zone agricole (bâtiments du domaine, terrain de sport et pré), zone d'intérêt général A (bâtiment administratifs et scolaires), Zone d'intérêt général B (Site au sud de la digue – bâtiment des «poulaillers» et cultures teste), Zone de protection (Colline des Maladaires et vignobles) et Forêt (le long de la Morge, nord des bâtiment administratifs).

Les espaces extérieurs existants sont entretenus et sains. Ils se caractérisent selon de différents usages :

Agricoles (en jaune) - champs, d'arboriculture, espace extérieur pour le bétail, et de maraîchage.

Sportive, au cœur du site (en orange) - surface engazonnée, utilisée pour les cours d'éducation physiques des écoles (environ 1'300 m²).

Stationnement (en bleu), comprenant une centaine de places sur une surface d'environ 2'500 m². Ce lieu est visé à être démoli et revalorisé.

D'agrément (en vert), avec un grand parc arboré, entourant les bâtiments administratifs et scolaires. Il comporte plusieurs arbres majeurs, notamment une allée de tilleuls, ainsi qu'un jardin d'apprentissage à l'intention des apprenants paysagistes.

L'esplanade au-dessus du parking, qui entoure le chalet «Les Cèdres» avec la pergola

Le réaménagement de ces espaces est laissé à la libre appréciation des concurrents. Le patrimoine arboré est une composante dominante du site. L'un des enjeux du projet sera de composer habilement avec les sujets arborés existants pour constituer avec les bâtiments et autres espaces existants un nouvel ensemble scolaire homogène et fonctionnel.

Analyse des projets

Préalablement au jugement, le jury a passé en revue l'ensemble des 5 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques de chaque proposition.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury décide d'accepter les 5 projets au jugement.

Toutefois le projet suivant fera l'objet d'une mention s'il devait être retenu pour la répartition des prix, art. 22.2 et 3 SIA 142 :

- N°03 LA GRANDE FAMILLE

1^{er} tour d'élimination

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale autant dans leur relation au site, que dans leur organisation typologique et fonctionnelle. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés. Les 2 projets suivants sont éliminés :

- N°01 RELIE-F
- N°04 FURCAUT LARIGOTUM

Repêchage

Arrivé au terme du 1^{er} tour, le jury a procédé à un tour de contrôle en repassant en vue tous les projets et confirme ses jugements antérieurs. Aucun repêchage n'est effectué et les 3 derniers projets sont analysés en vue du classement final.

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 30'000.- HT pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 3 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

1^{er} rang / 1^{er} prix

Projet N°05	DE LA COUR AU CAMPUS	CHF 11'000.- HT
-------------	----------------------	-----------------

2^{ème} rang / 2^{ème} prix

Projet N°02	T'AS OU LE CHAMPS!?	CHF 8'000.- HT
-------------	---------------------	----------------

3^{ème} rang / 1^{ère} mention

Projet N°03	LA GRANDE FAMILLE	CHF 7'000.- HT
-------------	-------------------	----------------

Le jury décide d'attribuer à chacun des dix bureaux non primés un montant de CHF 2'000.- HT.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponse aux problèmes posés et remercie l'ensemble des concurrents pour la qualité et la diversité des propositions présentées.

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°05 «DE LA COUR AU CAMPUS» la poursuite des études en vue de sa réalisation, conformément à l'art. 1.15 du règlement-programme du concours ainsi que l'art.22.3 du règlement SIA 142.

Le projet propose de revaloriser le domaine de l'école en investissant l'ensemble des espaces publics et offrant aux utilisateurs de l'école, un campus à l'échelle et à la hauteur des ambitions de développement de l'établissement. Différentes thématiques sont proposées.

Une trame historique arboricole favorisant la création de nouveaux espaces et un jardin de plantes vivaces devant le bâtiment principal.

Un café entre le parvis et le verger et deuxième kiosque de vente au bord de la route, sur la surface de dépose minute.

Des équipements qui invitent à la rencontre et convivialité – une grande table entre la ferme et l'école et des gradins, descendant du chalet «Les Cèdres» ouverts sur le terrain de sport.

Le chemin situé au pied du mur de vigne est déplacé au centre de l'espace reliant l'école et la ferme de manière ludique.

EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu **le mardi 20 juin avril 2023 à 17h30** à l'Ecole d'Agriculture du Valais, Châteauneuf, Avenue Maurice Troillet 260, 1950 Sion.

Les projets y seront exposés jusqu'au mardi 4 juillet 2023, entrée libre de 08h00 à 17h00.

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury,à l'unanimité.....
décide d'attribuer lepremier rang, premier prix..... au projet :
n°5....., devise " 'De la cour au Campus'....."
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Châteauneuf, le 2 juin 2023

Philippe Venetz

Gérard Dayer

Raphaël Gaillard

Vanessa Réchautier

Séraphin Hirtz

Lucien Barras

Vincent Kempf

Catia Neto

Thomas Panchard

Xavier Moulin

Christophe Michaux

PROJETS PRIMES

N°05 DE LA COUR AU CAMPUS

1^{ER} RANG / 1^{ER} PRIX

EN-DEHORS SARL, SION

Collaborateurs :

Arnaud Michelet, Romain Legros

Le projet propose une réorganisation du site en faisant disparaître l'axe nord au pied du coteau, au profit d'un nouvel axe reliant l'école à la ferme en cœur de site. L'organisation au long de cet axe reprend les lignes de forces du coteau et permet de faire coulisser les différentes pièces du programme entre elles.

Entre l'école et le chalet, une nouvelle centralité est créée autour d'un pavillon. Cet espace se connecte directement à un espace arboré, favorable à la détente, et prolongé par un jardin en terrasses et par le terrain de sports. Les accès principaux à l'école se font latéralement, en réinterprétant le dessin historique des parterres et en restituant une surface végétale sous les tilleuls.

Le jury apprécie la nouvelle organisation spatiale, qui relie avec habilité la ferme à l'école. Le nouvel axe distributeur au centre du projet est fédérateur de nouveaux usages. Cette position au cœur du site anticipe également l'implantation de la future construction. L'accès arrière à la cour de ferme, devenu difficile, devra cependant être retravaillé. Les différentes possibilités d'appropriation et d'animation déroulés au long de cet axe permettent au jury de se projeter dans les nouvelles pratiques du site. La suppression de la route en pied du coteau, aujourd'hui considérée comme monotone, est très appréciée. L'idée d'un campus est séduisante, bien que la notion agricole doive perdurer au profit d'une image trop urbaine.

La mise en place d'une meunière qui accompagne les promeneurs, structure le site et irrigue les vergers en profitant des eaux météoriques est très intéressante.

Le long de l'avenue Maurice Troillet, un kiosque de vente de produits de saison, accompagné d'un arrêt-minute, renforce le concept de La fourche à la Fourchette. Cet aménagement devra être précisé d'un point de vue mobilité. La traversée créée sur l'axe Maurice Troillet et l'entrée dans le site depuis le parking créé au sud des voies permet aux utilisateurs de rejoindre de manière simple et sécurisée le site.

Le jury relève la qualité de traitement du parvis d'entrée, qui réinterprète le tracé historique et met en valeurs les façades historiques du site. La suppression du revêtement au pied des tilleuls existants au profit de surfaces végétales garantit à ces arbres, précieux pour le site, des conditions favorables à leur vitalité.

Au droit du chalet, le pôle conçu par le pavillon, les gradins, l'aire de sport constituent une diversité d'usages et d'appropriation qui met lien les bâtiments existants avec les données du programme. Le jury rend l'équipe lauréate attentive à l'espace minéral au droit du grand séquoia : la dimension du parterre végétal et la position du pavillon sont certainement à optimiser pour assurer un espace confortable en toute saison.

Le traitement de la franche Ouest sur les rives de la Morge requiert également une végétalisation plus dense et naturelle pour s'inscrire dans la continuité du projet de revitalisation du cours d'eau et assurer un corridor écologique adéquat pour la faune et la flore.

Le projet offre une image cohérente du site, répondant habilement aux enjeux du cahier des charges. Les utilisateurs se projettent aisément dans les nouveaux usages proposés et trouvent à travers ce projet un terreau adéquat pour le développement du concept de la Fourche à la Fourchette.

Mobilité

La rue Maurice-Troillet est conservée avec une chaussée bidirectionnelle.

L'accès au site en TIM se fait par les entrées existantes, le long de la Morge (collaborateurs SCA), à l'Est de l'école (livraisons, vélos) et par le chemin du Daillet (ferme). Ce dernier accès est modifié, en créant un resserement et en introduisant une chicane, ce qui complique fortement la circulation des véhicules agricoles et des camions

Une voie continue de mobilité douce (4,0m de largeur à l'Ouest, 2,5m à l'Est) est aménagée au Nord de la chaussée et séparée ponctuellement par une bande végétale. Ce trottoir mixte accueille un kiosque de vente pour les fruits et légumes. Deux franchissements de l'avenue Maurice-Troillet sont prévus, à l'Est de la Morge, avec le prolongement du trottoir qui permet de rejoindre la gare et à l'Ouest du sous-voie du chemin du Daillet, pour rejoindre le parking.

L'originalité de la proposition consiste à supprimer la route agricole au pied du mur de vigne, pour aménager un nouveau cheminement central réservé aux piétons (largeur 4.0m). Celui-ci devient la colonne vertébrale des nouveaux aménagements et délimite l'aire potentiellement constructible au Nord des surfaces plantées au Sud. Le stationnement vélos est situé contre la façade Est de l'école, ce qui peut occasionner un conflit avec les véhicules de livraison.



N°02 T'AS OU LE CHAMPS

2^{ÈME} RANG / 2^{ÈME} PRIX

PASS-AGE, SION

Collaborateurs :

Alban Carron, Florent Lièvre

Le projet s'organise à partir d'une lecture historique du site, mettant en valeur le parcellaire agricole, que le projet prévoit de faire évoluer vers un parc agroludique, comprenant un jardin évolutif et didactique ainsi que différentes séquences paysagères entre l'école et la ferme.

Partant de l'ouest, le projet de revitalisation de la Morge se prolonge dans le site et renforce le potentiel biologique lié au cours d'eau. Les façades historiques de l'école sont mises en valeur par le maintien de surfaces ouvertes en prairie. Le rôle du mail de tilleuls en tant qu'entrée principale est renforcé par la création d'une accroche côté route.

Le jardin didactique compose la 1ère pièce d'une séquence d'aménagements perpendiculaires au coteau, menant jusqu'à la ferme (terrain de foot, vergers, parc des bêtes). Le projet permet d'atteindre 80% de surfaces perméables et végétalisées, et de dérouler un grand nombre de séquences végétales, riches pour la biodiversité et renforçant l'image d'un arboretum.

La structure en bandes perpendiculaires ainsi que la structuration spatiale à l'aide de murets donnent cependant une image relativement figée, faisant craindre un affaiblissement du concept par l'intégration d'un futur bâtiment. Le jury est emprunté par le renvoi quasi exclusif des mobilités sur les axes nord et sud, ne permettant pas de dialoguer suffisamment avec le système, bien qu'un cheminement se devine à travers les séquences plantées. Ce dernier aurait mérité de prendre d'avantage d'importance pour renforcer le lien entre l'école et la ferme à travers le site, et non sur sa périphérie.

Le jardin expérimental sur l'aile Est est une opportunité d'inventer et d'innover pour l'école. Il laisse imaginer une agilité et une flexibilité dans l'aménagement. L'implantation du kiosque est aussi très intéressante, établissant une articulation avec le chalet, l'école et le jardin. Le jury note la qualité de cet espace qui offre une diversité d'usages par son positionnement. L'aménagement en terrasses contigu au chalet offre l'opportunité de mettre en valeur ce dernier. Pour l'espace central, le jury regrette toutefois que le concept de La Fourche à la Fourchette ne soit pas suffisamment exprimé.

La gestion de l'entrée principale par le mail de tilleuls et le maintien d'une prairie permet une mise en valeur des façades historiques, cependant, le renforcement de cet axe, qui ne correspond pas aux lignes de désirs actuelles, ne convainc pas entièrement.

L'importante répartition de surfaces perméables offrent une résilience certaine au site. Enfin, les espaces en lien avec la Morge font preuve d'une très grande qualité. Ils s'associent avec habileté au projet de renaturation du cours d'eau et permettent la continuité écologique et biologique de ses rives.

Mobilité

La rue Maurice-Troillet est conservée avec une chaussée bidirectionnelle.

L'accès au site en TIM se fait le long de la Morge (collaborateurs SCA) et à l'Est de l'école (livraisons, vélos). L'accès à la ferme est modifié, avec une nouvelle desserte au centre du bâtiment. Le chemin du Daillet est interrompu par l'avenue Maurice-Troillet pour privilégier une bande mixte piétons et vélos.

Cette voie continue de mobilité douce (3,5m de largeur) est séparée de la chaussée par une bande végétale (0,8m de largeur).

Elle se prolonge jusqu'au pont de la Morge, où un passage piéton permet de rejoindre le trottoir qui mène à la gare.

Un deuxième passage piéton permet de rejoindre le parking provisoire à l'Est. L'aménagement proposé au Nord de l'avenue Maurice-Troillet est complexe, avec une double rampe et un muret.

La circulation interne au site de l'école d'agriculture est réalisée au Nord par la route agricole au pied du mur de vigne et au Sud par la voie de mobilité douce.

La perméabilité piétonne semble possible à travers les bandes aménagées, sans marquage au sol particulier.

Les abris pour le stationnement des vélos sont installés au Nord de l'école et au Sud du bâtiment administratif.



MOBILITÉ



Nous suggérons de créer un **axe fort** de mobilité douce, rectiligne et au niveau du site de l'école. Il est séparé de la route par une **haie basse** de **chamèche** taillée et continue d'un bout à l'autre du domaine. On retrouve cet élément végétal aujourd'hui sur le site.

Cet axe permet d'assurer un **liaison directe** existant entre Des-Contreil, mais également de **sécuriser** la connexion entre le futur parking (provisoire) et les bâtiments de l'école.

Une fois les études des différents projets d'ingénierie achevées, ce corridor de mobilité douce se fera **adaptatif** aux évolutions futures.

A l'ouest, le **passage** enjambrant la Morge est élargi dans le prolongement de l'axe de mobilité douce.

Au niveau du passage sous voies, nous conservons un **accès** véhiculé à sens unique nord-sud, afin de garantir une **liaison piétonne** suffisamment **large** et **sécurisée**.

VÉGÉTATION & GESTION DES EAUX



La route à l'ouest de la ferme est **déplacée** plus à l'est dans l'axe historique. Cela permet d'éviter un maximum de conflit avec le travail **patrimonial** généré par l'implantement du nouveau parking au sud des voies CFF.

Les **accès** au site de l'EAU pour les véhicules motorisés se font à chaque extrémité, mais également plus à l'est de l'école d'agriculture et à l'est de la ferme. Une **circulation** **séquentielle**, possible à l'ouest, au nord et à l'est du site de la colline des Maladaires, permet de desservir tout le site. Celle-ci est considérée comme un axe de service, mais également de **liaison** interne entre les deux pelées latérales. Pour une question de **fonctionnalité**, l'ensemble est le revêtement approprié.

Les **accès** de **mobilité douce**, dans une dynamique nord-sud, se font régulièrement en fonction des affectations et des enjeux des bâtiments (Offices cantonaux du Service de l'Agriculture - EPAG - Cuisine - École d'Agriculture - Les Cidres - Les Pastores - La Ferme - Les serres). Ils sont **déconnectés** et **travaillés** en **poussoir**, **gravier**.

Des **cheminements** **internes**, existants, servent entre les plantations et les différents aménagements prévus, afin de guider les visiteurs au travers des différents séquences agricoles et viticoles. Ils permettent de découvrir le site de l'intérieur.

Aujourd'hui, une grande partie de l'arboriculture et des plantations à disparues. Le **décapage** **parcelles agricoles** proposé définit des utilisations variées de ces espaces. En fonction des situations, des plantations appropriées sont prévues. Pruniers, haies, arbres remarquables en sol, haies hautes, moyennes et basses ligne, palissade ou en vigne traditionnelle. Toutes ces variations enrichissent la **palette végétale** et favorise la biodiversité. Toutes les plantations offrent un **outil pédagogique** sur l'ensemble du site à l'image d'un **serremoniteur**.

Le projet met en lumière les connaissances en matière de techniques agricoles, mais également la palette végétale marchandise et agricole, propice aux changements climatiques.

Les **RPM** du site sont perméables. Les eaux de ruissellement sont drainées soit dans des **bandes de récupération** enterrées, soit dans un **bassin d'agrainement**. Cette réserve d'eau sert de complément à l'irrigation des plantations et du terrain de sport.





N°03 LA GRANDE FAMILLE

3^{ÈME} RANG / 1^{ÈRE} MENTION

ATELIER GREPT SÀRL

Collaborateurs :

Clotilde Rigaud, Yannick Missou, Lionel Lauk, Natan Quesada, Raphael Udriot, Adele Gagliardi, Vincent Moulin

Le projet s'articule autour d'un nouveau bâtiment, le pavillon des savoir-faire.

Cette rotule qui relie l'école à la ferme cumule les rôles d'accueil, d'exploitation, de dégustation et de vente.

Ce bâtiment central, implanté longitudinalement, apporte une cohérence au domaine, conditionné par la colline, les murs de vigne, la voie CFF.

Un bisse récoltant les eaux de surfaces jusqu'au jardin des pluies reprend cette même trame.

A l'ouest, en relation avec le nouveau bâtiment, une zone propice aux rencontres, ombrées de mûriers est proposée.

Devant le pavillon, de manière perpendiculaire, sont disposées différentes planches de culture, vitrine des activités du domaine.

Le jury regrette la plantation des pelouses actuelles, atténuant l'impact de l'allée de tilleuls et masquant partiellement la façade de l'école.

Le ratio des surfaces minérales est important, notamment au nord du pavillon des savoir-faire.

Pour des raisons d'exploitation, la planche de culture ne convainc pas la direction de l'école.

Il manque un accès piéton en lien avec la gare.

Le mail de mûrier disposé latéralement fait intelligemment écho à l'allée des tilleuls, souligne la nouvelle orientation du site et diminue l'impact visuel du mur de vigne.

Mobilité

La rue Maurice-Troillet est conservée avec une chaussée bidirectionnelle.

L'accès au site en TIM se fait le long de la Morge (collaborateurs SCA) et par le chemin du Daillet (école, pavillon des savoir-faire, ferme). L'accès central du parking actuel est supprimé.

Une voie continue de mobilité douce (3,0m de largeur) est séparée de la chaussée par une bande végétale à l'Ouest et plantée à l'Est (largeur variable).

Elle se prolonge au-delà du pont sur la Morge, sans précision de la position du passage piéton qui permet de rejoindre la gare.

Un deuxième passage piéton permet de rejoindre le parking provisoire à l'Est.

La circulation interne au site de l'école d'agriculture est réalisée au Nord par la route agricole au pied du mur de vigne, au Sud par la voie de mobilité douce, ainsi que par deux nouveaux cheminements de part et d'autre de la Planche de Cultures. A l'exception de la voie MD et des abords de la ferme, qui sont revêtus en enrobé classique, un nouveau revêtement de sol en gravier stabilisé est proposé pour les chemins et places de l'école. Bien que perméables, les surfaces minérales sont importantes aux abords du nouveau bâtiment, au détriment des surfaces en pleine terre.

Les abris pour le stationnement des vélos sont installés au Nord de l'école, sous le couvert existants (80 places couvertes) et contre la façade Est (20 places non couvertes).

Une alternative plus qualitative est offerte aux cyclistes et piétons. Les passages entourent les chantiers agricoles au point de vue, pour rester le centre spatial de la Commune. Les axes de stationnement sont en revanche sans obstacle et les axes des bâtiments, en plus de la possibilité d'usage en été, réorientent les chantiers parcourent nord-sud à travers le site de l'ancien site Chaux. L'alignement de la rue de la Bouillie, la Place des Frères et la Cour de la Ferme).

LEGÈNDE

- Réseau de places et larges chemins
- Stationnement «libre non couvert» 15 p. administration (côté Morgé), 20 p. école (sur l'Aquas contre le bâtiment)
- Stationnement «libre couvert» 20 p. administration (côté Morgé), 25 p. école (sous le couvert intermédiaire devant entrée de l'école)
- Parcours routes vélopistes
- Parcours piétons
- Parcours idéologiques de Béane en thème, au départ du Pavillon des Savoirs-Faire (sciences, audiovisure, économie animale, Jardin des Essences et Jardin des Plantes)
- Accès volume 1 (fourche/bibliothèque agricole à l'est)
- Parking 18 places adhés. (côté Morgé)
- Parking 30 places provisoires et 20 places motus (au Sud des voies CFF)

réalisés voulaient soit installés sur la site, ou le gré de leur séquence chronologique respectuelle, esthétique, culturelle ou d'agencement. Le Jardin d'Essences et ses grands arbres ont été installés à l'ouest, dans la séquence dédiée à l'art des jardins, en cohérence avec les grands arbres existants. Le reste du site est planté d'essences plus basses (perennifères, rubrales) afin de préserver les vues sur l'ensemble du site.

LÉGENDE

- Jardin des Essences ● **les Grande Arbres** (solitaires et arbres d'avenue)
- Jardin des Essences ● **les Arbustes** grands à (courtois, petits à l'entretien)
- Jardin des Essences ● **les Indigènes**, le long de la Morge et du versant forestier
- Grand Place ● **le Plateau d'ombrage** (mûriers en plateau en souvenir des cultures de vers à soie)
- Jardin des Plantes ● **Arbres et arbustes des rivières humides adaptés à des périodes sèches**
- Ferme Mouton-Suiflet ● **les Arbres d'avenue**
- Espace des cultures ● **le Vergier conservatoire**
- Ferme ● **les Hayers**
- Espace libre sans plantation arborée (dédiéement sur la ferme et les Châteaux)

matrices et elles touchent leur place à la raffinerie. Le tissu (cotonnier) a été ouvert, laissant le site d'air en cours recueillir les vents locaux en grande stabilité. L'usage est maintenant le jardin des Plantes, et le Bassin (à l'est), destinés à la réhabilitation en pelouses d'éléments architecturaux. L'usage est aussi des jardins pour l'implantation de la Planchette de culture. Des noues sont aménagées le long des surfaces imperméabilisées à l'arrêt du bœuf.

LEGENDE

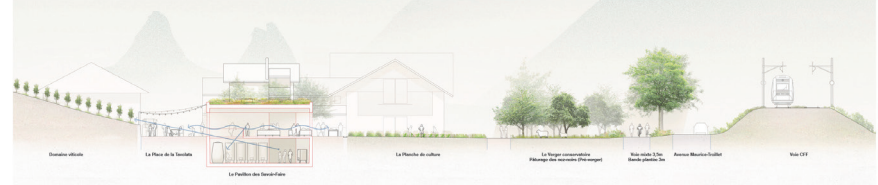
- Prairie fleurie (intermittent)
- Gazon fleur (semi-intermittent)
- Gazon de sport (intermittent)
- Parterres de vivaces (intermittent / semi-intermittent)
- Culture végétalisées (intermittent)
- Plancher de culture (permanent à intermittent)
- Gazon de récréation/contribution
- Espace (sportifs à ciel ouvert)
- Noues
- Sers d'écoulement des eaux sur gravier stabilisés/intermittent
- Irrigation (arrosage des cultures/terrain de sport)

versité (jeune fleur). Le site devient alors un véritable support d'apprentissage des bonnes pratiques en matière de fauchaison, pour ces futurs gestionnaires de la nature et du paysage, afin de concilier biodiversité et valeurs d'usages.

VUE PANORAMIQUE | L'AGORA ET SON PLATEAU D'OMBRAGE, LA PELOUSE, LE JARDIN DES PLUIES, LE PAVILLON DES SAVOIR-FAIRE ET SON ESPACE MERLOT, LA PLANCHE DE CULTURE ET LE VERGER CONSERVATOIRE



COUPE A | LA NATURE CULTIVÉE (LE VIGNOBLE, LE PAVILLON DES SAVOIR-FAIRE, LA PLANCHE DE CULTURE ET LE VERGER CONSERVATOIRE) | 100



COUPE B | LA NATURE D'AGRÈMENT (ESPACE DE RÉCEPTION ET DE DÉTENTE (LA PLACE DES INTERNES, LA TREILLE DE VIGNE, L'AGORA PLANTÉE, LA PELOUSE ET LE JARDIN DES PLUIES) | 1200



COUPE C | L'ART DES JARDINS (JARDIN D'ESSENCES ET ET PARTERRES DES VIVACES) | 1.200



100 ANS ET UNE VISION AMBITIEUSE

Un siècle après sa fondation, l'école d'agriculture du Valais a pour ambition de se réinventer et de proposer une vision ambitieuse et innovante. L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre. L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre.

UN ESPACE D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE

L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre. L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre.

PLAN DE SITUATION 1/500

Le plan de situation montre la localisation de l'école d'agriculture du Valais par rapport à la ville de Sion et à la région du Valais.

UN ESPACE D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE

L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre. L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre.

UN ESPACE D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE

L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre. L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre.

UN ESPACE D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE

L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre. L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre.

UN ESPACE D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE

L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre. L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre.

UN ESPACE D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE

L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre. L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre.

UN ESPACE D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE

L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre. L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre.

UN ESPACE D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE

L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre. L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre.

UN ESPACE D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE

L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre. L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre.

UN ESPACE D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE

L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre. L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre.

UN ESPACE D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE

L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre. L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre.

UN ESPACE D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE

L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre. L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre.

UN ESPACE D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE

L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre. L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre.

UN ESPACE D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE

L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre. L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre.

UN ESPACE D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE

L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre. L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre.

UN ESPACE D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE

L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre. L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre.

UN ESPACE D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE

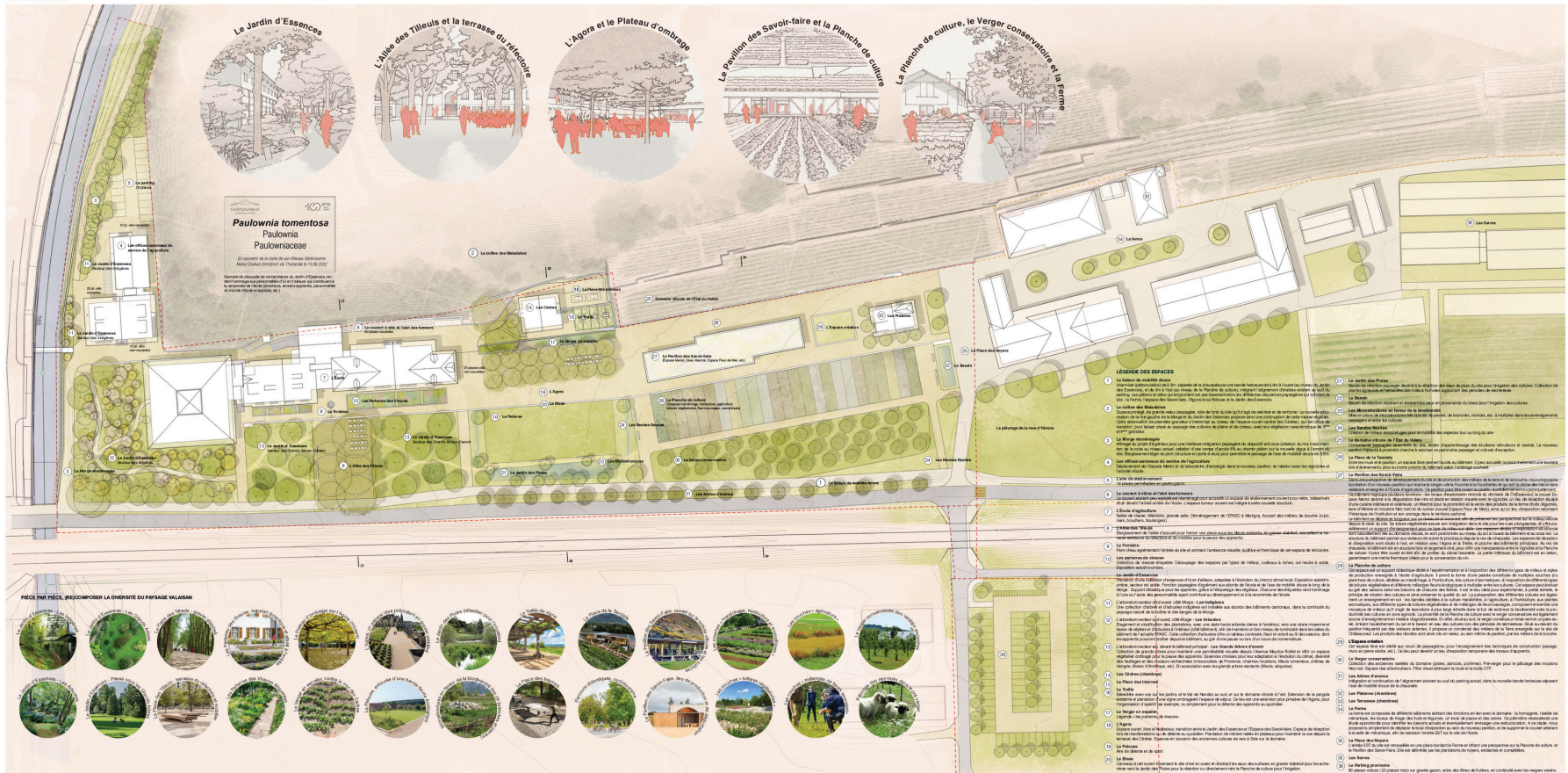
L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre. L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre.

UN ESPACE D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE

L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre. L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre.

UN ESPACE D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE

L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre. L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de partage, un lieu où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on se rencontre.



PRÉCISER PRÉCIS, RÉCOMPOSER LA DIVERSITÉ DU PAYSAGE VALAISAN



Les images illustrent la diversité végétale et paysagère du Valais, inspirant les choix de plantation et d'aménagement.

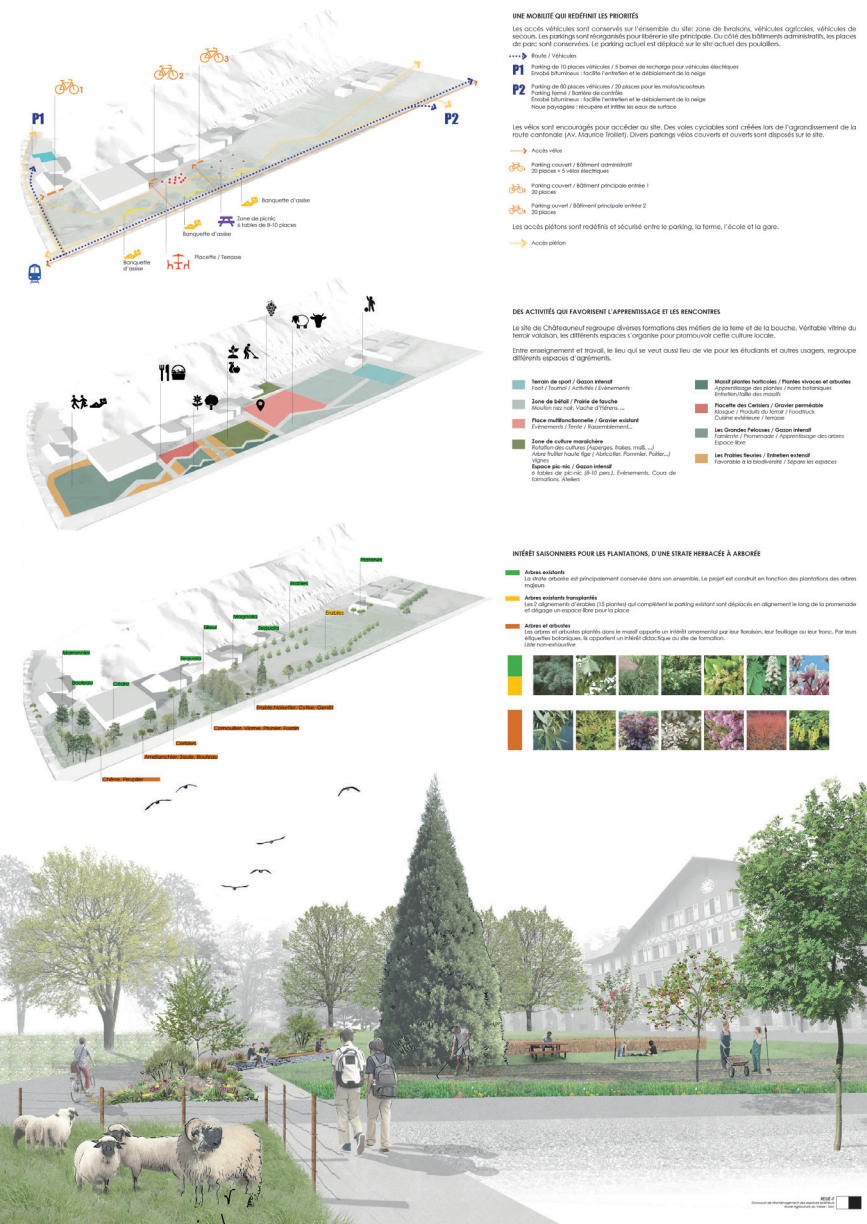
PROJETS NON PRIMES

N°01 RELIE-F

VEGETALYS, CHABLE

Collaborateurs :

Valentine Détraz, Vincent Détraz



RELIE-F



C'est au cœur de la plaine, entre les chaînes de montagnes vosgiennes, le long du Rhône que l'École d'Apprentissage du Vignoble (EAV) s'est installée en 1923. Un Châteauneuf plus pédestre. Constitué d'un ouvrage agricole diversifié, l'école permet d'apprendre dans un milieu adossé aux agriculteurs, paysans, horticulteurs, arboriculteurs, viticulteurs et maraîchers.

Dans une volonté d'étendre la formation aux métiers de la bouche et d'apporter des aménagements extérieurs autour didactiques que conviviaux, le site nécessite un réaménagement dans son ensemble.



PLAN DE SITUATION / PÉRIMÈRE D'INTERVENTION

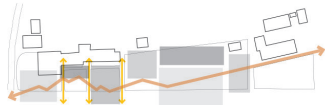
Le projet RELIE-F permet de relier le site dans son ensemble en créant un axe d'Est en Ouest tout en conservant les axes principaux historiques et de valoriser la richesse des milieux naturels, des cultures agricoles et des paysages viticoles patrimoniaux et emblématiques du lieu.



La plaine, entre le relief accidenté des montagnes vosgiennes. Cette image de fond, à l'échelle du site, est la seule image qui ne soit pas une vue aérienne. Elle est la seule image qui ne soit pas une vue aérienne. Elle est la seule image qui ne soit pas une vue aérienne.

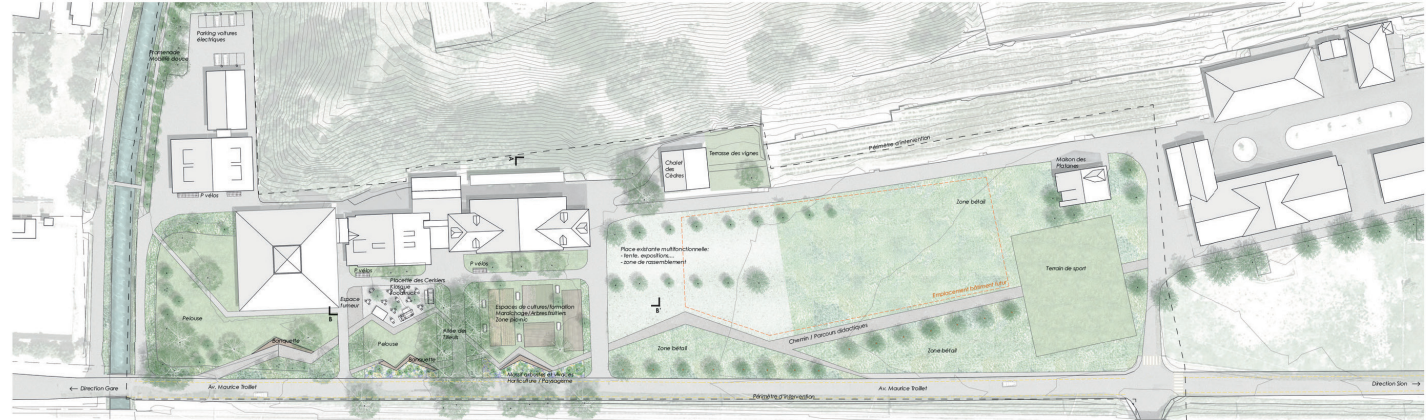
RELIE-F permet de lier ces différentes filières entre-elles en créant un axe qui relie le site, des zones agricoles et de la ferme, jusqu'à l'école. Cet axe crée, s'appuyant sur le relief, apporte modernité et esthétique à l'aménagement paysager, permet à la promenade, à l'étude l'usage spatial vers la vallée du Rhin, tout en valorisant les milieux naturels, tout au long du chemin. Il est amené à découvrir certains, cultures et produits du terroir vosgien. C'est un véritable parcours didactique, véritablement pédagogique, qui permettrait aux étudiants et visiteurs d'apprendre sur le terrain.

Ce lieu d'apprentissage se veut être également conviviaux pour les pous des usagers. À l'entrée du bâtiment principal, on retrouve une terrasse où les étudiants cuisiniers et bouchers peuvent faire déguster leur spécialité, où l'ong et le boucher peuvent les étudiants du lieu. On retrouve, en fin de parcours, grandes pelouses ou larges banquettes bordant les massifs d'arbustes et vivaces fleuris, chacun trouve son petit coin de paradis...

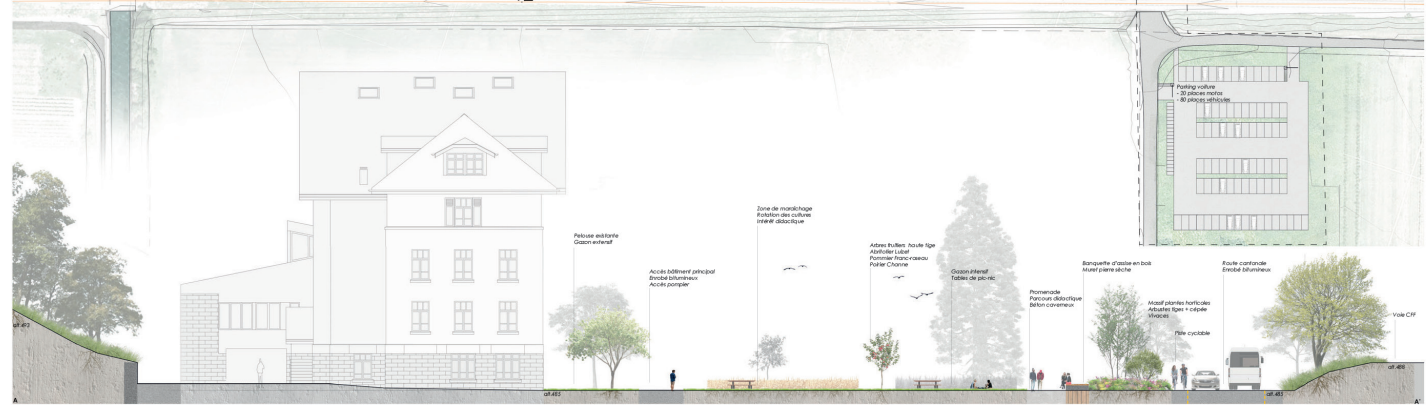


Le projet RELIE-F permet :

- de relier le site dans son ensemble en favorisant les différents espaces et activités
- de réhabiliter le site en conservant une grande partie des bâtiments
- d'apporter une véritable vitrine pour les métiers de la Fourche à la Fourchette, des cultures aux fourneaux



PLAN D'AMÉNAGEMENT / 1:500



COUPE AA' / 1:100



COUPE BB' / 1:100



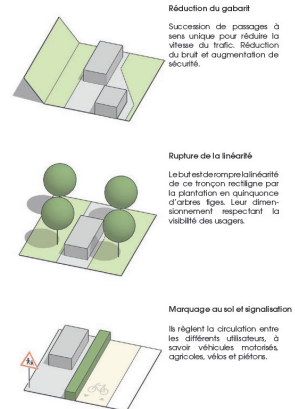
N°01 RELIE-F

Marc Glassey



02 Furca aut Larigotum

Stratégie de limitation de vitesse



Matériaux



Mobilier



Entretien



Résilience aux chang. climatiques



Collection de fruitiers

La récolte des souvenirs

Au cœur du parc de l'école, un choix d'arbustes a été fait de planter des variétés de pommes et de poires de collection dans le but de préserver les trésors gustatifs et culturels que représentent ces fruits ancestraux. Dans cet élan de préservation et de transmission, nous célébrons l'héritage vivant de cette terre fertile et les savoirs uniques qui ont traversé les générations.

En cultivant ces variétés, nous embarquons dans un voyage sensoriel à travers l'histoire. Chacune d'elles évoque des souvenirs lointains, des récits d'outre-Loire et nous permet de renouer avec nos racines. Ces fruits rares et précieux incarnent l'essence même de notre identité culturelle et gustative.



